

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 18 février 2019 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absence :

Madame Manon Aubry, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 10.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-François Laflèche propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CE14-559-1902

CE14-560-1902

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-661-1902

3.01 COMPTES À PAYER 2018-2019

Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 31 janvier 2019 au 14 février 2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.01 RETOUR À SON POSTE D'ORIGINE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR DAVID TOUCHETTE

CE14-662-1902

ATTENDU que monsieur David Touchette avait obtenu le poste d'opérateur en reprographie (P.S. 17-18) au magasin scolaire en date du 4 février 2019;

ATTENDU que monsieur David Touchette désire se prévaloir de la clause 7.1-07 de l'entente locale du personnel de soutien lui permettant de retourner à son poste d'origine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Colette Vézina :

Que monsieur David Touchette retourne à son poste d'origine de concierge, classe II aux écoles Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville) et Sainte-Anne (Daveluyville) et ce, à compter du 18 février 2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.02 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 17-18), MONSIEUR ALEXANDRE GAGNON

CE14-663-1902

Madame Manon Lambert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'opérateur en reprographie au magasin scolaire, soit attribué à monsieur Alexandre Gagnon selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.03 CESSATION PARTIELLE DES ACTIVITÉS À LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS, ÉTÉ 2019

CE14-664-1902

ATTENDU la décision de l'Association de la construction du Québec (ACQ) de fixer la période des vacances sur les chantiers de construction du 21 juillet au 3 août 2019;

ATTENDU que la cessation partielle des activités à la Commission scolaire des Bois-Francs vise, pour la période estivale 2019, l'ensemble du personnel cadre, professionnel et de soutien de la Commission, à l'exclusion du personnel du Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et de la formation professionnelle requis pour préparer l'entrée scolaire des élèves dans les centres et du personnel du Service des ressources informatiques et matérielles requis pour l'exécution des travaux en cours concernant le plan d'immobilisation ainsi que du personnel d'entretien ménager;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

Que la période de cessation partielle des activités à la Commission scolaire des Bois-Francs soit fixée du 14 au 27 juillet 2019 et qu'elle vise l'ensemble du personnel cadre, professionnel et de soutien de la Commission, à l'exclusion du personnel du Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et de la formation professionnelle requis pour préparer l'entrée scolaire des élèves dans les centres et du personnel du Service des ressources informatiques et matérielles requis pour l'exécution des travaux en cours concernant le plan d'immobilisation ainsi que du personnel d'entretien ménager.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.04 JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CE14-665-1902

Madame Colette Vézina propose que les jours chômés et payés pour tout le personnel de la Commission scolaire des Bois-Francs autre que le personnel enseignant, soient répartis de la façon suivante, pour l'année scolaire 2019-2020 :

1^{er} juillet 2019
2 septembre 2019
14 octobre 2019
23 décembre 2019 au 3 janvier 2020
5 et 6 mars 2020
10 avril 2020
13 avril 2020
18 mai 2020
24 juin 2020

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE14-666-1902

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 16.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général